

Variantes de longueur

Certains verbes ou substantifs se déclinent sous des formes plus ou moins étoffées, selon le sens qu'on impartit au vocable ou au terme, général ou spécialisé.

Le seul dénominateur commun qui subsiste alors dans la série s'inscrit dans l'univers de l'étymologie (les p'tits mots logis).

Il en va ainsi de la série verbale *régler / réguler / régir / règlementer*, et des noms d'action associés : *réglage / régulation / régie / règlementation*.

On y retrouve partout une... *règle*, plus ou moins bien définie. En voici les teneurs (et les aboutisseurs).

Le *réglage* revient à apporter les ajustements (ou ajustages) qui conviennent à la situation particulière.

Régler (choisir, ajuster) l'orientation d'un écran d'ordinateur placé sur un bureau.

La *régulation* correspond au dosage ou au débit d'un mouvement ou d'un fluide, gazeux ou liquide.

Réguler (calibrer) la richesse de l'essence au moyen d'un carburateur.

La *régie* est aujourd'hui souvent cinématographique, d'où le nom de métier *régisseur*. Mais elle désigne aussi, de manière plus large, une entité, habituellement nationalisée, chargée de la gestion.

Ainsi, on se souviendra que l'OLF, devenu OQLF, a déjà porté le nom de *Régie de la langue française* (de 1974 à 1977). En 1945, outre-Atlantique, la société Renault devenait *Régie nationale des usines Renault*, ou RNUR (elle a été reprivatisée depuis).

Quant au verbe *régir*, il s'avère encore plus générique.

On connaît les lois de la nature qui *régissent* (dictent, sous-tendent) le passage de l'état solide à l'état liquide.

La *règlementation* s'inscrit dans un axe administratif, politique ou juridique.

On *règle* (circonscrit, surveille) la pollution autour des aéroports, au moyen de *règlements* prévus à cet effet.

Attention : L'orthographe rectifiée préconise l'accent grave sur la première voyelle de ce mot, plus conforme à la prononciation moderne. Cela dit, comme l'accent aigu a la vie longue, on veillera au grain (d'uniformité) dans les textes.

Ludotest

Choisir le nom ou le verbe qui convient pour remplacer les mots en gras ci-dessous.

Dans un aéroport, la tour de contrôle assure le **contrôle** du trafic aérien.

L'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) **contrôle** le transport aérien entre les pays. Elle n'en fait pas de même des vols intérieurs.

Sur cette radio, le **contrôle** du volume se fait automatiquement en fonction du bruit ambiant.

Pour un « interféron linguistique » comme « **contrôle** des naissances », on évitera les autres emprunts inutiles, du genre « planning familial »; il suffira plutôt de termes comme « contraception » ou « --- des naissances ».

Quid donc de cette polyvalence de *control*? Gênante, car imprécise. Mais ça, c'est une toute autre histoire...

Chronique rédigée par Carlos del Burgo, terminologue agréé et traducteur agréé

Retrouvez toutes les chroniques de termino